

Jour de séance 4

le vendredi 8 novembre 2013

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

par l'hon. M. Lifford :

9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.*

---

M. Fraser donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le premier ministre David Alward a ordonné que 90 000 \$ de l'argent des contribuables soient dépensés pour une annonce télévisée prétendant qu'il y a eu une amélioration de la situation économique;

attendu que l'annonce visait clairement à solliciter un appui pour le Parti progressiste-conservateur;

attendu que des annonces du genre devraient être payées par le parti politique qui choisit de les créer et être assujetties aux règles régissant les annonces politiques;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick à rembourser les fonds des contribuables utilisés et à interdire l'utilisation future de l'argent des contribuables pour des annonces faisant la promotion d'un parti politique.

---

M. Collins donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis pendant la campagne électorale de 2010 de maintenir le nombre d'enseignants et d'enseignantes dans la province;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est gardé de répondre à des questions relatives à des réductions additionnelles dans son ministère;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis aux médias que son ministère avait supprimé 40 postes d'enseignement et que son gouvernement ne pouvait pas tenir sa promesse électorale;

attendu que, le 23 août 2013, un reportage a été publié concernant des réductions possibles du nombre de spécialistes de la musique et de l'éducation physique;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rendre immédiatement publique la liste complète des réductions apportées au nombre de postes d'enseignement ainsi que de postes d'autre personnel dans tous les districts scolaires de la province.

---

M. Arseneault donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue »;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

---

M. Arseneault donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la

description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

M. Arseneault donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, depuis le 2 janvier 2013.

---

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 12 novembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 8 et 9 sera appelée.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,  
l'honorable Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Services

Nouveau-Brunswick pour 2012-2013

(7 novembre 2013).